



*Arrêté n° 2023/274*  
*Mise en place d'un manège à l'occasion des animations de Noël 2023.*

**VU** les articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,  
**VU** l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,  
**VU** l'article R 610-5° du code pénal,  
**VU** la demande de Mr GRACELIN en date du 24 novembre 2023

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

## ARRÊTE

**Article 1 :** le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits aux abords du manège place des Halles (côté droit de la rue de la Tour d'Auvergne) à partir du lundi 04 décembre 2023 de 08h jusqu'au 29 décembre 2023 à 19h à l'occasion de la présence d'un manège à l'occasion des animations de Noël 2023.

**Article 2 :** Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place et du retrait de la signalisation réglementaire correspondante liée à la circulation.

**Article 3 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur général des services de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Landivisiau, le 27/11/2023

Pour le Maire et par délégation,  
**L'Adjoint au Maire « FINANCES – TRAVAUX – AGRICULTURE »**  
**Louis SALIOU**

Par délégation du Maire  
le Directeur Général des Services  
**Yann CABEL**



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture, le.....  
Et de la publication, le.....  
Fait à Landivisiau, le.....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,  
Yann CABEL

HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr) / Internet : [www.landivisiau.bzh](http://www.landivisiau.bzh)